

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 2731)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL103

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 69, substituer aux mots :

« qu'elles »

les mots :

« que ces demandes ou requêtes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.